

- Certification en Terminale :

Seuls les élèves scolarisés en section Européenne ont la possibilité de passer la certification (niveau B2) en Terminale.

Les niveaux « A » sont acquis en primaire et au collège et les niveaux « B » voire « C » au lycée.

Ces compétences font partie du **Livret de Compétences**. Un élève pourra inscrire sur son CV qu'il a validé son B1 ou B2 ou C1 en Anglais.



Authorised Exam Centre

- Au Baccalauréat :

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, choisir la section européenne comme **enseignement optionnel** au Baccalauréat.

La section européenne aboutit à une épreuve spécifique au Baccalauréat et à l'obtention éventuelle d'une **mention européenne**.



- ✓ On constate que les élèves issus de section européenne, par toutes les stratégies pédagogiques qui leur sont proposées, possèdent des connaissances linguistiques et une culture de la civilisation qui sont supérieures à celles d'un cursus classique.
- ✓ Dans **l'enseignement Supérieur** où une bonne maîtrise d'au moins une langue vivante est obligatoire, l'apprentissage de la LV avec l'apport de la DNL seront de véritables atouts.
- ✓ Les échanges intereuropéens étant désormais courants, cette ouverture économique et culturelle au monde va nourrir chez les lycéens des **projets au-delà des frontières**.



Pour tout renseignement complémentaire :

LYCÉE JEAN LURÇAT
22 Avenue de LATTRE de TASSIGNY
88600 BRUYÈRES
03 29 50 51 32
<https://lyc-lurcat.monbureaunumerique.fr/>



Une mention spéciale sur le diplôme du baccalauréat

Les échanges franco-anglais
langue vivante,
mathématiques et culture
européenne

Une formation reconnue par
tous les instituts anglais

Le plaisir d'apprendre
autrement **au Lycée Jean Lurçat**